

Thierry Wirth

**LES TEMPLIERS**  
**Le secret américain**

Éditions  
**T**rajectoir**E**

## Les croisades à l'origine du Temple

Nous assistons au XII<sup>e</sup> siècle à un renouveau du mysticisme dont le principal centre de rayonnement est Cîteaux, et l'abbé de Clairvaux, futur saint Bernard, son incarnation sans qui cet élan n'aurait jamais submergé le monde chrétien.

Ce Moyen Âge, bien loin de l'obscurantisme qui lui sera attribué plus tard pour des raisons de domination politique et surtout spirituelle, se caractérise par le combat entre les pouvoirs temporel et spirituel. Les souverains essaient d'affirmer leur autonomie face à une Église qui tente d'imposer son pouvoir spirituel et où Bernard apparaît comme l'homme d'une Église à l'autorité théocratique qui se veut universelle.

Tout en voulant freiner l'avance turque, il souhaite réunifier le monde chrétien en rétablissant le contact entre Byzance et l'Occident. Les croisades vont être le vecteur qui va lui permettre de réaliser son rêve, et de fait, il fera tout pour leur avènement et leur réussite. En plus, elles sont un moyen pour affaiblir les féodaux, noyaux durs de la résistance temporelle. Pour Bernard, les croisades n'ont que des avantages. Outre le fait qu'elles vont permettre de revenir aux sources

de la spiritualité orientale dont est issu le christianisme, elles seront le prétexte à la création du corps armé dont rêve la papauté. Bernard, né en 1090 ou 1091, entre à l'abbaye de Cîteaux en 1112 avec... trente membres de sa famille ! Signalons que, mort en 1153, il est canonisé dès 1174 et devient ainsi saint Bernard de Clairvaux. Pourtant il faudra attendre 1830 pour que Pie VIII le déclare docteur de l'Église.

Mais comment l'idée de croisade est-elle apparue, et surtout comment a-t-elle pu être concrétisée dans une époque où les seigneurs pensent plus à eux qu'à une éventuelle union autour d'une cause commune ?

C'est donc une cause commune qui va à la fois être le catalyseur de cette idée, et marquer le début de la mainmise de l'Église sur les pouvoirs temporels. Et l'excuse avancée est de restaurer l'accès aux lieux de pèlerinages chrétiens en Terre sainte, autorisés par les Arabes abbassides, mais interdit par les Turcs seldjoukides en 1071 après la prise de Jérusalem aux Arabes.

Les croisades débutent en 1095. Elles répondent à une demande de l'empereur de Byzance inquiet de l'attitude des Turcs. Les Byzantins parlaient grec, étaient chrétiens, mais depuis 1054 ils se disent en rupture avec Rome, c'est-à-dire orthodoxes et non catholiques.

Lors du Concile de Clermont en 1095, le pape Urbain II déclenche le mouvement des croisades. C'est un départ massif pour cette première croisade qui s'achèvera par la prise de Jérusalem dans un bain de sang, en 1099.

L'enthousiasme pour la croisade est énorme : des dizaines de milliers de personnes, y compris les femmes, les vieillards, les enfants, se déclarèrent prêts à partir libérer le Saint-Sépulcre.

C'est vraiment la ferveur religieuse qui est le moteur principal de cet élan encore inconnu dans l'histoire. Mais d'autres facteurs ne sont pas à négliger et entre autres, le pape qui délie serviteurs et vassaux de leur serment de fidélité envers leurs seigneurs durant toute la période de la croisade. C'est une aubaine non seulement pour des centaines de petits vassaux, mais encore plus pour des milliers de paysans et de serfs, pour lesquels la croisade est l'occasion inespérée de sortir de leur condition et de s'enrichir. Enfin, le pardon de tous les péchés est accordé à tous ceux qui iront porter secours aux chrétiens d'Orient, c'est l'indulgence plénière.

Urbain II fixe au mois d'août 1096 le départ de l'expédition, mais Pierre d'Amiens, dit Pierre l'Ermite, un moine prédicateur, dans l'enthousiasme pousse le fameux cri « Dieu le veut ! », et part pour Jérusalem. Ce qui a pour conséquence de mettre sur les routes avant la date prévue des dizaines de milliers de personnes. C'est ce qu'on appelle « la croisade des gueux ».

Il est prévu que différents cortèges se retrouvent à Constantinople et se regroupent pour attaquer les Arabes. Les « croisés » partent avec très peu d'armes, un maigre ravitaillement et cette « croisade des gueux » se transforme en fléau. Ils saccagent des villages entiers pour obtenir de la nourriture, menacent d'innocents groupes de juifs, qualifiés d'ennemis du Christ. La foule poursuit sa marche jusqu'à Nicée, une place forte turque. Là, quelques escouades d'archers turcs suffirent à décimer ces malheureux rêveurs. Entre l'été et l'hiver 1096 se mit en marche la gigantesque machine de la première véritable croisade.

Il faudra attendre près d'un demi-siècle pour que soit prêchée la deuxième croisade. Et c'est dans cet intervalle que va naître l'ordre du Temple chargé de protéger les lieux saints et les pèlerins...

En 1118, soit 6 ans après l'entrée de Bernard à Cîteaux, neuf chevaliers français arrivent à Jérusalem et se présentent au roi Baudouin II.

Qui est Baudouin II ?

C'est le fils cadet d'Hugues, comte de Rethel et de Mélisende de Montlhéry. Il possède la seigneurie de Bourcq, dans les Ardennes, d'où lui vient son nom (longtemps orthographié à tort *du Bourg*), et en 1095, il se croise dans le contingent de ses cousins Eustache III de Boulogne, Godefroy de Bouillon et Baudouin de Boulogne. Appelé par les Arméniens de ce comté, un des premiers états latins d'Orient et le plus avancé dans le monde islamique, il succède, après beaucoup de péripéties, à Baudouin Ier et prend le nom de Baudouin II le 14 avril 1118, jour de Pâques. Selon Guillaume de Tyr, Baudouin est « un homme pieux et craignant Dieu, connu pour sa loyauté et pour sa grande expérience dans les questions militaires ». Quant à Ibn al-Qalanisi, « après lui il n'y eut personne qui ait un bon jugement et la capacité de gouverner ».

C'est donc devant cet homme puissant et craint, que se trouvent les neuf chevaliers conduits par le champenois Hugues de Payns apparenté à la maison comtale. Ce petit groupe insolite, pourrait même sembler inquiétant, en tout cas indéfinissable car il ne vient ni pour se battre, ni pour s'incorporer à ceux qui ont pour charge de protéger les pèlerins, l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ils ont sans doute été recommandés par Bernard car l'un d'eux, le bourguignon André de Montbard est son oncle. Trois autres sont des Flamands, comme Baudouin II, mais on ne connaît que leur prénom : Gondemare, Godefroy, et Roral. Il y a également Payen de Montdésir, Geoffroy Bisol et Archambaud de Saint-Agnan. À noter qu'un dixième chevalier les rejoindra en 1125 : le comte

de Champagne, Hugues, pratiquement aussi puissant que le roi de France. Leur intention est de fonder une communauté de moines-soldats dont la mission serait de « garder les routes publiques ». Baudouin les y autorise et les loge dans une aile de son palais situé sur l'emplacement même du temple de Salomon, là où aujourd'hui s'élève la mosquée Al-Aqsâ. On peut croire que le roi tient vraiment à les avoir près de lui puisque pour ce faire, il déloge les chanoines du Saint-Sépulcre, mais ne serait-ce pas plutôt les neuf chevaliers qui tiennent à être sur les ruines du Temple, un emplacement qu'ils pourraient éventuellement fouiller ?

Quelque temps après, le roi leur abandonnera même l'ensemble de son palais, ce qui fait beaucoup pour neuf personnes ! Mais ce n'est pas la seule étrangeté dans leur histoire : ces chevaliers, bien que toujours laïcs, vont prononcer les trois vœux monastiques d'obéissance, de chasteté et de pauvreté devant le patriarche de Jérusalem. En fait c'est suite à la création de cette *militia Christi* que les membres de cette milice ont été obligés de prononcer les vœux religieux et suivre les usages des chanoines réguliers.

En réalité tout s'est concrétisé au concile de Naplouse ouvert le 16 (ou le 23) janvier 1120 par Baudouin II et Gormond de Picquigny, le patriarche latin de Jérusalem. La première partie du concile et les vingt-cinq canons publiés en disent long sur le climat qui régnait dans la société de l'époque. Le but affiché est de restaurer la morale et la discipline pour apaiser la colère divine dans le royaume de Jérusalem, frappé depuis quatre ans de plusieurs calamités, notamment par l'invasion de sauterelles, la famine et les défaites militaires. Les trois premiers canons rappellent les droits de l'Église sur les dîmes. Les canons 4 à 19 concernent les châtements à infliger aux délits sexuels et conjugaux : l'adultère (4-6), le proxénétisme (7), la sodomie (8-11), les relations sexuelles entre Francs et Sarrasins (12-15) et la

bigamie (17-19). Le canon 5, par exemple, condamne à la castration et à l'expulsion du royaume les hommes coupables d'adultère, et les femmes à la rhinotomie (ablation du nez) ; le canon 8 condamne les sodomites adultes au bûcher. Les six derniers canons concernent les clercs qui prendraient les armes ou abandonneraient leur statut ecclésiastique (20-21), les fausses accusations (22), les différentes punitions pour vol (23).

Mais c'est surtout lors de ce concile que Baudouin II fait entériner la création de l'*Ordo Paupeums commilitonum Christi Templique Solomonici*, l'ordre des Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon, qui a pour mission de sécuriser le voyage des pèlerins.

En 1127, Baudouin II envoie Hugues de Payns et cinq autres chevaliers, dont Geoffroy de Saint-Omer, en Europe. Cela fait dix ans qu'ils sont partis pour Jérusalem, et hormis la création de la milice, on ne sait rien de leurs activités pendant tout ce temps. Nous verrons qu'ils n'ont pas, comme on peut le penser, perdu leur temps...

La mission qui leur est assignée est de rencontrer le pape Honoré II et Bernard pour qu'ils prennent la décision de la prédication d'une deuxième croisade car Baudouin II a grand besoin de renforts.

En réalité, le but du voyage est tout autre. C'est d'abord de recevoir la Règle qui va régir le fonctionnement complet de l'Ordre. L'Éloge de la Nouvelle Milice est un témoignage capital de l'importance de Saint-Bernard dans la création de l'ordre du Temple.

Le pape accepte un concile qui s'ouvre le 13 janvier 1129 à Troyes.

Après ce concile, on peut considérer que l'Ordre est officiellement né. Les membres seront les chevaliers du Temple (*Milites Templi*), les frères de la milice du Temple (*Frates Militioe Templi*), et les

frères d'armes du Christ (*Commilitones Christi*), communément appelés Templiers (*Templarii*). Les chevaliers sont alors seulement vêtus d'un manteau blanc et les sergents d'un manteau brun. Ce n'est seulement en 1147 que le pape octroie la croix pattée rouge aux Templiers qui est cousue sur l'épaule gauche de leur vêtement.

Ce nom de « templier » est couramment accepté, mais à la réflexion, cette référence directe au Temple de Salomon est d'autant plus étrange qu'au Moyen Âge il n'est pas fait grand cas de l'Ancien Testament. Le fait que les chevaliers habitent sur les ruines mêmes du Temple de Salomon n'est pas, non plus un argument valable. Certains ont émis l'idée que ce nom pouvait être une résultante de l'intérêt tout particulier que vouait Bernard au Cantique des Cantiques. Et si c'était un repère et une indication d'un retour aux sources orientales du christianisme ?

### **Une organisation et une croissance exponentielle qui n'ont plus rien de spirituelles**

Dès son acte de naissance officiel donné par le concile, l'Ordre va prospérer avec une soudaineté et une rapidité aussi stupéfiante que déconcertante.

Le recrutement d'abord. Alors que pendant huit ans ils sont restés à neuf, les chevaliers, mais pas seulement, affluent. Un siècle durant, si les Templiers gardent les routes qui mènent à Jérusalem, ils fournissent surtout des troupes de grande qualité aux rois de Jérusalem. Elles participeront à toutes les batailles jusqu'à la dissolution de l'Ordre. Il existe un système d'organisation hiérarchique savante. Les frères constituant l'Ordre sont répartis en trois catégories. Tout d'abord les chevaliers (*milites* ou *equites*) obligatoirement



nobles auxquels reviennent de droit les charges de commandement. Il est à noter que la Règle permet l'admission de chevaliers excommuniés, suite à des parjures, des sacrilèges, ou des meurtriers et des voleurs. L'absolution leur était accordée par les chapelains de l'Ordre. Puis les chapelains (*clerici*) qui soit desservent les églises, soit sont rattachés aux maîtres (*magistri*). Il existe deux catégories de sergents (*servientes*). La première, les *servientes famuli* comprenant les frères convers (*fratres conventuales*) employés aux travaux domestiques et aux œuvres serviles, exclu des ordres sacrés, et les frères résidents (*fratres residentes*) dont certains portent le nom de frères de métier (*fratres officii*) ; la seconde les *servientes armigeri* qui sont les écuyers, servants d'armes et fantassins des chevaliers, mais qui sont également chargés de l'administration des biens du Temple et de ses activités économiques.

Les hôtes du Temple (*hospites* ou *mansionarii Templi*) constituent une autre catégorie qui prête temporairement ses services. Comme certains résidents, ils peuvent être mariés. Il existe aussi une catégorie comprenant toutes les catégories d'affiliés, mais qui ne sont pas pour autant des membres de l'Ordre. Ce peut être des seigneurs qui ont prêté allégeance, des artisans qui sont établis sur les terres templières, des marchands qui recourent à leurs services bancaires, etc. Et il ne faut pas oublier le bas de l'échelle sociale d'alors, les serfs et des esclaves noirs ramenés de Palestine.

Considérons un instant le grand maître. Il est élu par un chapitre de chevaliers représentant les neuf provinces. C'est le maître absolu, lui échappent seulement la vente des biens de l'Ordre, la réception des nouveaux chevaliers, et la nomination des grands commandeurs des provinces. Mais quand on dit maître absolu, le terme est à prendre au premier degré. En effet, l'Ordre ne reconnaît aucune autre autorité et il échappe à toute juridiction. De plus tous ses domaines jouissent de

l'extraterritorialité. Que ce soient les frères ou même les affiliés, tous ne dépendent que des tribunaux de l'Ordre. Par ailleurs, il ne paie aucun impôt, pas même la dîme du clergé. Par une bulle de 1162, le pape Alexandre III accepte que les chapelains et prêtres affiliés ne dépendent que du grand maître et échappent à toute juridiction ecclésiastique. Le grand maître ne reconnaît au-dessus de lui que le pape, mais ce dernier l'a toujours craint.

L'Ordre est donc un État dans l'État, une Église dans l'Église.

Les procès des Templiers, et tous les aveux extorqués sous la torture ont donné lieu à bien des élucubrations. Cependant certaines pratiques méritent plus d'attention. Si l'on considère que lors de leur initiation les futurs chevaliers doivent fouler aux pieds un crucifix avant de prononcer ses vœux, l'explication qui en est donnée est intéressante. Ce geste signifierait que ce n'est pas pour renier le Christ, mais pour en affirmer la gloire immaculée. L'homme mort sur la croix n'est pas le fils de Dieu, mais un agitateur politique qu'on lui a substitué. Deux réponses possibles. Soit les Templiers ont trouvé en Palestine des éléments nouveaux qui permettent cette affirmation, soit ils cherchent à délivrer les juifs de l'accusation de déicide qui était le principal obstacle à toute réconciliation. Cette deuxième interprétation est plausible lorsque l'on considère que le platonisme de Bernard a pu être renforcé chez les Templiers par leurs contacts avec les kabbalistes juifs et les soufis musulmans. Plus troublant encore, les relations qu'ils avaient avec les haschichins dont l'organisation de l'ordre mystique fondé en 1090 est similaire à celle du Temple, de même que leurs habits sont identiques...

Il est une théorie qui se transmet de génération en génération dans certaines familles, mais dont on ne fait guère cas. Il faut dire que l'évoquer conduisait il y a quelques siècles directement au bûcher,

et plus près de nous à être tourné en dérision, premier stade d'une opération de destruction par l'Église. Quant aux détenteurs de l'information, ils ne cherchent pas à la dévoiler, pensant que cela se fera tout seul quand le moment en sera venu.

Voici l'information telle qu'elle est donnée par l'historien Tim Wallace-Murphy :

« À l'époque de la naissance de Jésus, les prêtres du Temple de Jérusalem avaient deux écoles, une de garçons, une de filles. Les membres du clergé étaient nommés par des noms d'anges comme Gabriel, Michel, ou Mazaldek. Pour préserver la lignée de David et Lévi, ils usaient du stratagème suivant : lorsqu'une fille atteignait l'âge de la puberté, elle était fécondée par un prêtre descendant de la sainte lignée, puis on la mariait à un homme d'honorable réputation qui élevait l'enfant jusqu'à ce qu'il soit confié à sept ans aux prêtres du Temple qui assuraient son éducation.

C'est ainsi qu'une Marie reçut la visite de "l'ange Gabriel", après quoi elle épousa Joseph, beaucoup plus âgé qu'elle. Après, elle eut avec lui quatre autres fils et trois filles (évangiles Matthieu 12, 46 ; Marc 3, 31 ; Luc 8, 19). Les frères de Jésus ont pour noms Jacques, Joset (ou José ou Joseph suivant les manuscrits), Judas et Simon (ou Siméon). Pour Matthieu (13, 54-56) et Marc (6, 3), Jésus n'aurait eu que deux sœurs. C'étaient des enfants de la mère de Jésus, Marie, et de son mari, Joseph (Matthieu 1, 25). En parlant de Jésus comme du « premier-né » de Marie, la Bible (Luc 2, 7) confirme que Marie a eu d'autres enfants.

Après la crucifixion de Jésus, Jacques avec Pierre et Jean deviennent les véritables piliers de l'Église de Jérusalem, formant une sorte de triumvirat, conformément à l'usage en vigueur chez les Esséniens. La mort de Jésus serait passée inaperçue, mais l'assassinat de Jacques met la ville en émoi et marque le début de la guerre des Juifs contre les romains. »

Que penser de cette théorie ? Il faut bien reconnaître que Joseph est totalement absent de l'Évangile selon Marc qui a probablement servi de base pour écrire ceux attribués à Matthieu et à Luc. De même, dans le Coran, jamais Joseph n'est cité, alors que la mère de Jésus y est assez amplement évoquée sous le nom de Maryam, ainsi que Jean le Baptiste, sous le nom de *Yaha*, et son père Zacharie. Dans les Évangiles de Matthieu et de Luc, il est fait référence à Joseph en tant que père adoptif de Jésus. De ce fait, celui-ci se trouve donc intégré dans la lignée royale davidique. Joseph n'apparaît pas dans les autres évangiles canoniques, pas plus que dans les Actes des Apôtres, contrairement aux autres membres de la famille de Jésus.

Ces données historiques aujourd'hui acquises, n'étaient, au XI<sup>e</sup> siècle, connues que d'un petit nombre d'initiés, et certainement pas des prêtres de base de l'Église pour qui Jésus est « le fils unique » comme on le dit encore de nos jours dans certaines prières. On peut considérer que cette connaissance faisait partie du « secret » templier.

## **Le concile de Troyes et l'attitude de Bernard de Clairvaux**

À propos de la date, on a longtemps donné celle du 13 janvier 1128. En 2008, Demurger en a publié l'explication :

« À partir d'une minutieuse analyse des documents existants, Rudolf Hiestand a proposé une autre date pour le concile de Troyes et, en conséquence, une autre date pour la fondation de l'ordre. Les chartes du nord-est de la France sont alors datées dans le style (florentin) de l'Annonciation, qui fait débiter l'année non pas le 1er janvier, comme dans notre actuel calendrier, mais le 25 mars. L'année 1129 commence donc le 25 mars de notre année 1129, mais jusqu'au 24 mars

les hommes d'alors vivaient toujours en 1128. Le concile de Troyes, réuni le 13 janvier 1128 selon les textes de l'époque, s'est donc tenu le 13 janvier 1129 de notre actuel calendrier. [...] La démonstration a convaincu et la correction de date proposée pour le concile de Troyes est désormais acceptée par les historiens ».

Revenons sur ce bien curieux concile d'où va naître officiellement l'ordre des Templiers.

Il semble que Bernard de Clairvaux n'ait non seulement pas été empressé d'assister au concile, mais l'ait fait contraint et forcé. Fin 1127, il reçoit une lettre du cardinal-légat Matthieu, évêque d'Albano, le convoquant à un concile à partir du 13 janvier suivant.

Bernard connaît Matthieu depuis que, chanoine de Reims, celui-ci est entré au monastère clunisien de Saint-MartindesChamps. On le dit très pénétré des traditions de son ordre et d'une grande piété, ce qui lui donne le surnom de Pierre le Vénérable. Avec sa congrégation, il combat d'abord la simonie qui est, pour les catholiques, l'achat et la vente de biens spirituels, et aussi d'une charge ecclésiastique. Il combat également le nicolaïsme qui désigne, dans l'Église latine du Moyen Âge l'incontinence sexuelle des clercs astreints au célibat comme le mariage ou le concubinage. Dès son avènement en 1125, le pape Honorius II l'a promu au siège d'Albano, puis nommé cardinal et envoyé en France comme légat.

Au même moment, André de Montbard, de retour de Palestine avec quelques-uns de ses compagnons, rend visite à Bernard qui est son neveu. On le dit porteur d'un message du roi Baudouin de Jérusalem lui demandant d'établir une Règle pour le futur ordre des Templiers. Seul point d'interrogation, comme André de Montbard et Hugues de Payns se sont auparavant rendus à Rome, le message

a-t-il été approuvé par le pape, qui aurait donné l'ordre à Bernard d'assister, voire d'organiser un concile ?

Toujours est-il que Bernard ne se sent nullement désigné pour remplir le rôle et la fonction qu'on lui commande et il considère qu'il ne rentre pas dans ses préoccupations habituelles d'aller assister à un concile. Nous avons connaissance du courrier qu'il adresse à Matthieu d'Albano, qui rappelons-le est son ami :

« Mon cœur était prêt à vous obéir mais mon corps ne l'était pas également. Consumé par les ardeurs d'une fièvre aiguë, épuisé par les sueurs, ma chair infirme se refusait à suivre l'esprit dans sa promptitude. J'ai donc voulu vous obéir, mais cette indisposition dont je vous fais part s'y est opposée. Que nos amis jugent si je ne dis pas ici la vérité eux qui, sans admettre aucunes de mes excuses, se servent des filets de l'obéissance qui m'enveloppent pour m'arracher tous les jours de mon cloître et m'entraîner dans les villes ! Qu'ils remarquent aussi que cet accident n'est pas un prétexte que j'invente mais qu'il m'a durement frappé et qu'ainsi ils apprennent que nul projet ne peut tenir contre les desseins de Dieu ».

Ses amis essaient de le raisonner et mettent en avant la gravité des questions qui seront débattues lors de ce concile, mais Bernard ne renonce pas et envoie une réponse argumentée en demandant qu'on y envoie quelqu'un qui soit capable de traiter tous ces problèmes difficiles :

« Si on m'estime tel, je dirai, moi, que non seulement je pense mais je sais ne pas l'être. Après tout, les choses que vous tenez à confier aux soins de votre ami, au risque de troubler son silence, sont-elles faciles ou difficiles ? Si elles sont faciles, on peut les trancher sans moi. Si elles sont difficiles, elles ne peuvent non plus l'être par moi à moins que vous ne m'estimiez au point de me croire seul capable de ce qui n'est pas possible pour les autres et que je sois l'homme désigné pour régler les questions graves et difficiles. Mais s'il en est

ainsi, Seigneur mon Dieu, comment se fait-il que vos desseins se trouvent entravés par moi seul ? Pourquoi avez-vous mis sous le boisseau la lumière qui, placée sur le chandelier, aurait pu répandre toute sa clarté ? Ou, pour parler sans figure, pourquoi m'avez-vous fait moine et m'avez-vous caché dans votre sanctuaire pendant les jours mauvais si j'étais un homme si nécessaire au monde et sans lequel les évêques ne peuvent remplir leur mission ? [...] Vous, cependant, mon Père, sachez que je suis prêt, et sans en éprouver de peine, à observer vos commandements. Cependant je compte sur votre bonté pour m'épargner, chaque fois que vous le jugerez à propos».

Ce courrier est intéressant car il nous révèle une facette de la personnalité de Bernard de Clairvaux on ne peut plus étrange dans son comportement comme dans son langage d'excuses. Quoi qu'il en soit, le légat juge indispensable sa présence à ce concile de Troyes. Sa demande devient une injonction « amicale » pressant Bernard d'assister à ce concile, santé chancelante ou non.

Le concile va donc se tenir. Nous donnons la liste des participants (telle qu'elle a été dressée par Pierre Dupuy en 1751). Cette liste qui n'est certes pas exhaustive, mais tout de même assez complète montre combien tous ces conciles se tenaient « en petit comité ».

Le légat du pape est le cardinal Matthieu d'Albano.

Archevêques : l'archevêque de Reims, Raymond de Martigné, et celui de Sens, Henri I<sup>er</sup> dit « le sanglier de Boisforges ».

Évêques : Geoffroy II de Lèves (Chartres), Josselin de Vierzy (Soissons), Hatton (Troyes), Jean II (Orléans), Hugues de Montaigu ou de Semur (Auxerre), Burchard (Meaux), Herbert (Châlons-sur-Marne), Barthélemy de Jur (Laon), Pierre I<sup>er</sup> (Beauvais), Etienne de Senlis (Paris).

Cisterciens : Saint Étienne Harding (abbé de Cîteaux), Saint Bernard (abbé de Clairvaux), Saint Roger (abbé de Trois-Fontaines), Bienheureux Hugues de Mâcon (abbé de Pontigny).

Bénédictins : Raynaud de Semur (abbé de Vézelay), Guy (abbé de Molesmes).

Chanoines réguliers : Ursion (abbé de Reims), Herbert ou Humbert (abbé de Saint-Etienne de Dijon).

Maîtres : les chanoines et docteurs en théologie, Albéric de Reims et Fulcher.

Seigneurs : le comte de Champagne, Thibaut IV de Blois, André de Baudemont, sénéchal du précédent, le comte d'Auxerre, de Tonnerre et de Nevers, Guillaume II de Nevers.

Templiers : Hugues de Payns (premier maître du Temple), Godefridus, Rollandus (Marquisat de Provence, Vaucluse actuel), Gaufridus Biso/Bisol ou Geoffroy de Bossoit (Comté de Hainaut, Frameries, Belgique actuelle), Paganus de monte Desiderii ou Payen de Montdidier (dans la Somme, en Picardie), *Archembaudum de Sancto Amano* ou Archambaud de Saint-Amand.

Chose curieuse – encore une –, les organisateurs du concile qui ont jugé la présence de Bernard indispensable, devant l'étrange et incroyable refus de celui-ci, font appel à un moine obscur, Jean-Michel, qui rédigera les statuts synodaux, dont il ne reste quasiment plus rien, ainsi que la première ébauche de la Règle demandée par les futurs Templiers.

À l'ouverture du concile, la structure du futur ordre du Temple ne compte encore et toujours que neuf chevaliers, et Hugues de Payns y assiste, avec cinq de ses compagnons, pour y exposer les débuts



historiques de la Milice et apporter les corrections « guerrières » nécessaires à l'application, de la Règle. Il y renouvelle le désir déjà exprimé par le roi de Jérusalem de voir la Milice dotée d'une Règle adaptée aux circonstances (droit de tuer) et prie Bernard de Clairvaux de bien vouloir lui écrire une « louange ». C'est un véritable cas de conscience pour Bernard, car si méritoire que puisse être la défense des intérêts religieux de la Chrétienté, par les armes, ce n'est pas sa manière à lui de concevoir le service de Dieu. Il pense que verser le sang de son prochain, fut-il un infidèle, n'est absolument pas compatible avec l'enseignement du Christ. Plus tard, n'écrira-t-il pas à l'évêque de Lincoln, que la vraie Jérusalem, pour lui, c'est Clairvaux et non pas la Jérusalem terrestre ?

# Table des matières

<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>5</b>
<b>1 ▪ LES CROISADES À L'ORIGINE DU TEMPLE.....</b>	<b>7</b>
Une organisation et une croissance exponentielle qui n'ont plus rien de spirituelles .....	13
Le concile de Troyes et l'attitude de Bernard de Clairvaux .....	17
<b>2 ▪ LA PUISSANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE     DU TEMPLE.....</b>	<b>23</b>
La multinationale PFMCTS .....	23
Les origines de la fortune .....	25
La construction des cathédrales .....	28
Le financement des cathédrales.....	33
Les cathédrales, des monuments à la gloire de qui ? .....	39
<b>3 ▪ LA FLOTTE.....</b>	<b>45</b>
Une nécessité pour l'indépendance du Temple .....	45
Un port discret.....	50
Une flotte bien maîtrisée .....	52

**4 ■ LES MINES D'ARGENT EN EUROPE ..... 57**

De tout temps, le nerf de la guerre (et de la paix) ..... 58  
 Les mines en France ..... 61

**5 ■ LES MINES ET LA MÉTALLURGIE  
 EN AMÉRIQUE..... 65**

Métallurgie précolombienne ..... 67  
*Mines du Pérou..... 67*  
*Les mines d'argent du Paraguay ...qui n'en sont pas !..... 68*  
*Les mines d'argent du Brésil et l'assèchement de la Grande Lagune ..... 71*  
 Les hypothèses sont devenues certitudes ..... 73  
*Colomb, petit malin ..... 74*

**6 ■ L'AMÉRIQUE TEMPLIÈRE ? ..... 77**

Un pays connu et décrit..... 77  
 Un héritage religieux..... 81  
*Le Dieu blanc des Indiens est immortel..... 83*  
 Les archives du Temple..... 88  
 Pourquoi le Mexique ? ..... 89  
 Les templiers du Mexique..... 92  
 Les communications Europe-Nouveau Monde au XIII<sup>e</sup> siècle ...94  
 Résonance des croyances chrétiennes..... 99  
 Similitudes et homologie des pratiques « mexicaines »  
 et du christianisme..... 104  
 Une copie du christianisme ? ..... 106

**7 ■ UNE CONNAISSANCE DES MERS ET DE LA  
 NAVIGATION..... 113**

Les Templiers ne pouvaient pas ignorer Brandan ..... 115  
 La connaissance des cartes..... 117

## TABLE DES MATIÈRES

La cartographie : « vieille comme le monde » !.....	119
Des cartes toujours plus anciennes.....	128
« America », l'appropriation d'un filou.....	135
Une vérité si simple à dire... ..	139
<b>8 • COMMENT A ÉTÉ PEUPLÉE L'AMÉRIQUE.....</b>	<b>143</b>
En réalité, tous savaient... ..	143
Wuttenau exhume les races .....	148
Une accumulation d'artéfacts.....	153
<b>9 • UN HÉRITAGE EN TROMPE-L'ŒIL .....</b>	<b>157</b>
Colon « Templier » ? .....	159
<b>10 • CONCLUSION .....</b>	<b>165</b>
Brendan, un récit fait modèle .....	167
Colomb valide la présence templière .....	172
L'attitude de l'Église .....	177
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>187</b>